

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC JUAN LES PINS 131 BD DU PRESIDENT WILSON JUAN LES PINS 06160 ANTIBES

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 500 €.

Luc Marc, gérant de la société 2L, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 41 AVENUE DE BOUTINY 06530 PEYMEINADE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Luc Marc 84 AVENUE AMIRAL DE GRASSE 06530 PEYMEINADE
Nombre de parts	100
Montant versé	1 500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

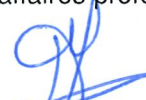
- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 05 avril 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)*Lu et approuvé*

JST06

Daumas Jarod
Chargé d'affaires professionnels**CIC - LYONNAISE DE BANQUE**
06160 JUAN LES PINS
Guichet 18312